

COMMUNE/CPAS

L'an deux mille dix, le dix novembre à vingt heures à la suite d'une convocation régulière du Collège communal, se sont réunis en la salle des mariages, lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur THIEBAUT Eric, Bourgmestre, BOUCART Yvane, DI LEONE Norma, WAILLIEZ Daniel, FRANCOIS Fabrice, Echevins, ROUCOU André, BERIOT Christian, THOMAS Eric, LERMUSIAUX Jacques, DEBEAUMONT Stéphanie, LETOT Jean-Louis, BOUTIQUE Myriam, HORGNIES Caroline, GODRIE Christian, ELMAS Yüksel, DAMIEN Eric, conseillers communaux et LOTH Jeanny, Secrétaire communal.

M.M GODRIE Christian, Président du CPAS, DAMIEN Daniel, JOURNE Marcel, LETOT Jean-Louis, PUSZIAN Sonia, NANI Oriana, PATTE Christiane, DUPONT Sylvie, DELEUZE Eric, Membres du CPAS. Frédéric FORT, Secrétaire CPAS FF.

Monsieur le Bourgmestre-Président ouvre la séance et décrète d'emblée le huis-clos. On note l'intervention de Melle Caroline HORGNIES qui s'interroge pourquoi une telle décision alors que la séance avait été annoncée publique et que certaines personnes ont été avisées du caractère public de la séance. Mme DEBEAUMONT Stéphanie intervient également dans ce sens. Monsieur le Bourgmestre lui répond que des noms seront cités et qu'il est dès lors de règle de décréter le huis clos. M. le Bourgmestre rappelle qu'il a souhaité une telle réunion ayant pour objet la problématique du financement du CPAS suite aux interventions qui se répètent régulièrement au conseil à ce sujet. Chaque membre du conseil étant libre de déposer sur la table des avis ou des suggestions. Il indique que la nouvelle législation permet déjà un relai entre la commune et le CPAS puisque le président du CPAS siège au Collège communal en tant que membre effectif. Il annonce que des comparaisons ont été faites avec d'autres CPAS (Honnelles ? Quiévrain, Dour). Il cite une intervention communale de +/- 670.000 € pour Quiévrain, commune similaire à Hensies. La différence avec Hensies peut se justifier en autres comme suit (+ de personnel administratif à Hensies et Quiévrain dispose de recettes supplémentaires car gère les titres services). Les nominations à Hensies ont engendré des frais supplémentaires non négligeables auxquelles s'ajoutent les pertes de points PE, plus la prise en charge des salaires pour les statutaires en maladie. M. le Président remet à chaque membre du conseil une note reprenant la situation du CPAS local et diverses annexes (fonction aide sociale uniquement, la liste du personnel, l'évolution du RIS étudiant, le coût des différents postes. Les documents seront à l'issue du débat repris. M. Eric THOMAS demande de veiller à ne pas citer de noms. M. le président du CPAS précise qu'à travers ces documents, on peut constater une totale transparence et aucune volonté de cacher des éléments. M. le Bourgmestre précise qu'il n'a pas toujours été aisé de comprendre le montant des dotations dans le passé avec des chiffres changeant d'une année à l'autre (compte avec gros boni, puis différence significative l'année d'après). M. André ROUCOU tient à lui répondre que l'alimentation des fonds au niveau du CPAS d'Hensies reposait sur du vent. M. le Bourgmestre ajoute que la succession des receveurs sur peu de temps n'a pas arrangé les choses. M. le Bourgmestre indique qu'un budget réaliste nécessite une dotation communale estimée à 900.000 €. La commune peut en donner 850.000 €. M. Christian GODRIE tien à préciser qu'il est très difficile de maîtriser le RIS, ni les sanctions de l'ONEM. Il passe ensuite en revue les coûts par service. M. André ROUCOU parle des départs en retraite et interroge afin de savoir si leur remplacement est nécessaire. Mme Stéphanie DEBEAUMONT suggère des promotions en lieu et place de nombreux agents. On cite le cas du receveur qui pouvait être commun. Les fusions de service sont aussi suggérées de même que des transferts de personnel. M. le Bourgmestre reconnaît que le service proxiplus coûte cher à M. Christian GODRIE annonce aussi que des conventions seront signées

avec d'autres CPAS pour des services communs, que l'on privilégiera la mise à disposition d'articles 60 dans le privé car coûtent chers et qu'un contrat de travail arrivant à échéance ne sera plus remplacé. M. Jacques LERMUSIAUX estime que l'on aurait dû agir plus tôt et s'avancer sur cette voie, ce qui aurait permis d'anticiper certaines économies. Le Président du CPAS s'engage à présenter un budget réaliste en tenant compte des avis et considérations issus du débat. M. le Bourgmestre donne la parole à M. FORT Frédéric, Secrétaire du CPAS F.F. qui se charge de donner lecture du rapport annuel sur les synergies existantes et à développer.-----

Rapport annuel sur les synergies existantes et à développer, aux économies d'échelle et suppressions de doubles emplois ou chevauchements d'activités, de la commune et du CPAS de Hensies

Le Comité de concertation ; - Vu l'article 26 bis §5 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS ; - Après examen et discussion ; ETABLIT LE RAPPORT SUIVANT sur les synergies existantes et les économies d'échelle, suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du Centre Public d'Action Sociale et de la commune : Afin d'améliorer la qualité des services offerts, la cohérence entre la commune et le CPAS est essentielle et ne peut être réellement atteinte que s'il existe un dialogue efficace et une réelle confiance entre les institutions communales. Le développement des économies d'échelle est manifestement favorisé grâce aux bons contacts entre le Bourgmestre et le Président du CPAS. La présence de ce dernier au sein du Collège communal permet d'avoir un contact hebdomadaire avec l'exécutif communal. Depuis plusieurs années, on peut ainsi constater une collaboration active et un développement important des activités menées conjointement par les deux administrations, à savoir :

- Mise à disposition gratuite de l'ancien bâtiment communal de Thulin, au CPAS ; ce dernier se charge d'entretenir et de nettoyer l'ensemble des locaux ; -

Un service interne de prévention et de protection des travailleurs (SIPP) commun aux deux administrations ; -

Des marchés publics en commun : assurances, fournitures de bureau, téléphonie, informatique, carburant... ; -

Le service « Proxiplus » du CPAS : Veiller à la sécurité des enfants aux abords des écoles ; Surveillance et placement des marchands sur les marchés hebdomadaires ; - Distribution du courrier pour les deux administrations ; - Transport quotidien des repas chauds confectionnés à l'Ecole du Centre de Hensies vers les écoles de Montroeuil-sur-Haine et de la Cité ; -

Dans le cadre de la politique commune d'insertion professionnelle, augmentation du nombre d'engagements de bénéficiaires du R.I.S sous la forme de contrats Art 60§ de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale mis à disposition du service voirie de la commune et du Centre sportif communal ; -

Plan « Clusters » : collaboration au point de vue réinsertion sociale entre les CPAS de Hensies, de Quiévrain et de Honnelles : 1) Création d'un emploi inter-CPAS ; 2) Le service « Buanderie-repassage » assurer la lessive et le repassage du linge communal des écoles et garderies ;

Collaboration au niveau de la mobilité du personnel ;

Mise à disposition du « Réseau Proximité Mobilité » et « Taxi social » aux « >Espaces Accueil » et « Espaces Jeunes » pour certaines activités à caractère sportif ou culturel relayées aux éducateurs concernés via l'assistant social ayant en charge l'épanouissement social et culturel.

Organisation en commun de stages durant les vacances de printemps et d'été, destinés aux enfants issus de différents milieux sociaux et alliant le développement sportif et culturel (précurseurs du plan de cohésion sociale) ;

Renouvellement d'un Conseil de l'Action Sociale des Enfants impliquant de par son organisation et les activités qui sont organisées, le CPAS, l'Administration communale ainsi que les différentes écoles de l'entité tous réseaux confondus ;

Mise à disposition d'une technicienne de surface Art 60§7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale auprès de l'Administration communale pour l'entretien de locaux des écoles los de l'absence des titulaires communaux ;

Occupation du local communal du « Relais Citoyen » pour les permanences diverses du CPAS ainsi que pour l'organisation d'ateliers créatifs ;
Cession de points APE entre les deux administrations.
Information de la population en commun via le bulletin communal « l'Entité » ;
Participation du CPAS au Plan de cohésion sociale géré par la Commune ;
Organisation en commun d'activités extra scolaires ;
Avance de trésorerie de la commune en faveur du CPAS.
Formations communes (ex : formation à l'accueil) ;
Organisation d'un repas commun du personnel communal (y compris enseignants), du CPAS, de la police de proximité, de l'ADL, de l'ALE, du Centre Sportif communal ;
Coopération dans le cadre de l'activation du Plan d'Urgence communal ;
Gestion de la salle Roi Baudouin ;
Synergie à développer : Pouvoir disposer d'un personnel commun capable d'effectuer la maintenance du parc informatique (commune, CPAS, écoles...) ; Fusion de certains services administratifs.

Monsieur le Bourgmestre libère les conseillers du CPAS.-----

CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président ouvre la séance et aborde le 1^{er} point inscrit à l'ordre du jour qui porte sur l'installation d'un nouveau membre du conseil suite à la perte d'éligibilité d'un conseiller communal. Le Conseil constate l'absence du suppléant appelé à siéger en lieu et place du conseiller sortant. Convoqué à trois reprises par pli recommandé, M. Carmine CHIACCHIA est considéré comme démissionnaire d'office. Il sera fait appel au second suppléant, à savoir Mme DUPONT Sylvie.-----

Il est ensuite donné lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel sera admis à l'unanimité après les remarques suivantes : M. André ROUCOU précise qu'il avait dit au cours du débat concernant la problématique des logements vides de BHP que chaque commune devrait disposer d'une régie foncière qui gère sa propre société de logements. En ce qui concerne la MB 3 du CPAS, il indique les chiffres suivants qui portent sur les subventions :
Compte 2008 : 708.000 €, budget 2009 : 891.000 €, budget 2010 : 750.000 €. En octobre 2010 : 950.000 € soit 27 % d'augmentation. Il interroge le Bourgmestre en sa qualité de parlementaire afin de savoir quelle serait son attitude si on lui présentait en fin d'exercice 27 % de dépenses en plus par rapport aux prévisions de début d'exercice. M. André ROUCOU déclare ne plus croire aux promesses faites en début d'année, il signale que depuis 2 ans, il demande de mettre en œuvre toutes les synergies qui permettront des économies substantielles entre la commune et le CPAS. Il reproche aussi une volonté politique de sous-estimer certains crédits budgétaires, ce qui fausse le budget et rend difficile une analyse objective des documents comptables. Il craint que le subside alloué après le M.B ne soit toujours pas suffisant pour terminer l'année budgétaire 2010. Melle Caroline HORGNIES intervient et précise que suite à l'accord du conseil de remettre en vente un terrain à bâtir, elle avait demandé de bien vouloir respecter la publicité qui doit précéder l'opération immobilière en question. Mme Yvane BOUCART indique qu'elle avait dit ainsi que le conseiller Eric THOMAS que les logements vides BHP avaient un impact négatif pour les écoles (perte d'élèves).-----

Le Conseil communal par 12 votes pour, 3 votes contre, ceux de M. André ROUCOU, M. Christian BERIOT, Melle Caroline HORGNIES, 1 abstention, celle de M. Jacques LERMUSIAUX approuve la modification budgétaire n°3 du CPAS laquelle donne les résultats suivants :

	SELON LA PRESENTE DELIBERATION		
	Recettes	Dépenses	Solde
D'après le budget initial ou la précédente modification	2.135.820,08	2.135.820,08	0,00
Augmentation de crédit (+)	67.256,48	75.474,60	-8.218,12
Diminution de crédit (+)	-41.772,00	-49.990,12	8.218,12
Nouveau résultat	2.161.304,56	2.161.304,56	0,00

Le subside communal est majoré de 35.000 €, ce qui le porte à 950.000 € pour l'exercice courant.-----

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Bourgmestre lève la séance.-----